



10^{ème} Journée de Réflexion
sur l'Endoscopie Digestive
en France



Samedi 19 janvier 2008
Paris, Hôtel Hilton Suffren

MISE EN PLACE DE L'ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE

Docteur Bernard Croguennec, Limoges

L'évaluation est à la mode



L'action des ministres évaluée : qu'en pensez-vous ?

- **50%**
- C'est très bien. La politique est un domaine comme les autres. On se doit de rendre des comptes.
-
- **29%**
- C'est une mauvaise idée : la politique n'est pas qu'une affaire de chiffre, de quotas et de rendement.
-
- **21%**
- Cela dépend : ces évaluations seront-elles rendues publiques ?
-
- **Nombre de réponses : 1626 votes**
- **Sondage effectué du 04/01/2008 au 10/01/2008**

Le principe d'une Évaluation

- Peut-on accepter la poursuite d'une activité professionnelle d'environ 35 ans sans un entretien des connaissances ?

Formation Médicale Continue

- Le principe de base date de 1996
- Sous quelle forme ?
 - Facultative
 - Obligatoire (Loi du 4 août 2002)
 - « Partiellement » obligatoire (Arrêté 13 Juillet 2006: 250 points crédits FMC et EPP)
- 12 ans après: Attente des décrets d'application avec remise en cause des CRFMC

Le principe d'une Évaluation

- Formation Médicale Continue
 - Quelle preuve de son efficacité ?
 - La « patientèle » est-elle le reflet d'une pratique dans l'Etat de l'Art ?
 - L'obligation sous formes de Points Crédits de Formation est basée sur une évaluation de la formation. Est-ce suffisant ?
 - Assister est une chose
 - Intégrer les données en est une autre
 - Mettre en pratique en est une troisième
 - L'évaluation de la mise en pratique de la formation apparaîtrait donc plus logique:

Principe de l'Évaluation Pratiques Professionnelles.

EPP et FMC

- Un lien évident
 - L'EPP est dépendante de la FMC
 - L'évaluation des pratiques de la formation initiale et de la formation continue.
 - La FMC seule, sans évaluation, pourrait vivre par la volonté des praticiens d'une amélioration des connaissances.
- Conception d'un schéma commun de validation des points crédits.

ÉVALUER

Décision de l'HAS publiée au J.O le 12 juillet 2005

- Qui ?
- Quoi ?
- Quand ?
- Comment ?

.

ÉVALUER

Décision de l'HAS publiée au J.O le 12 juillet 2005

- Qui ?

Tous les HGE ?

Toutes les formes d'activité de la spécialité

Tous les acteurs salariés, libéraux.

En sentons-nous le besoin ?

- Quoi ?

- Les pratiques professionnelles

- Une première approche pour ne pas effrayer

- L'étape ultérieure serait l'évaluation des compétences !!!

- La logique intellectuelle

- Notion de jugement

- Pouvant être sanctionnante

ÉVALUER

Décision de l'HAS publiée au J.O le 12 juillet 2005

- Quand ?
 - Un rythme de 5 ans !
 - Une démarche plus continue !
- Comment ?
 - Autoévaluation ou mais une validation de la démarche (pas des résultats) par QUI ?
 - Qui organise ?
 - Qui contrôle ?
 - Qui finance ?

Organisation balbutiante de l'EPP

- Donner aux Médecins la faculté d'organiser l'EPP
 - Volonté Ministérielle: Code de Santé Publique et Code de la Sécurité Sociale
 - Organismes Agréés
 - Étape initiale: agrément de multiples OA
 - Démultiplication en fonction des spécialités et des modes d'exercice.
 - Réaction de s'approprier le contrôle du fait:
 - crainte d'un contrôle Universitaire pour les libéraux
 - crainte d'une perte de contrôle de la Formation pour les universitaires.
 - incertitude des financements possibles

Nouvelle Organisation EPP

- Un contrôle est-il nécessaire ?
 - HAS
 - « Décision publiée au JO le 7 Novembre 07 relative à la mise en œuvre de l'EPP, modifiant la décision publiée le 12 juillet 2005 »
 - Principe d'une simplification avec « centralisation »
 - Disparition des CRFMC... chargés du recueil des déclarations de validation des programmes d'EPP
 - Élargissement du rôle des Médecins Habilités et des Médecins Experts Extérieurs vers un contrôle de qualité des OA
 - Organisme consultatif auprès HAS « Groupe contact » chargé d'un bilan à 5 ans avec une volonté de renouvellement des OA mettant en place des structures « fédératives »*
- * « Structure fédérative réunissant dans leurs instances toutes les composantes et les modes d'exercice d'une spécialité »

Nouvelle Organisation EPP

- OA fédératif
 - Élabore les programmes
 - Valide l'EPP des praticiens
- HAS
 - Programme et Actions sous contrôle
- CNFMC
 - Enregistre et comptabilise les points Crédits FMC EPP
- Conseil Ordre
 - Enregistre la « qualification » de satisfaction à la démarche EPP

Nouvelle organisation EPP

Qui finance ?

- Le coût
 - Démarche EPP individuelle
 - 200 € par médecin et par an, soit budget 180 M€ sur 5 ans
 - Orientation vers des démarches collectives
 - Démarche Accréditation
 - 500 € par médecin engagé et par an.
- La valorisation de la Qualité ?
 - Prendre en compte le coût de la non qualité !!
 - Etablissements de Santé: 0 €
 - Médecins: 0€

Nouvelle organisation EPP

Qui finance ?

- « Indépendance professionnelle et scientifique... » Décision HAS 7 Nov 2007
 - Cotisations des Médecins !!!
 - État : 0€ pour l'EPP
 - Assurance maladie et Ass. Complémentaires: 0€ pour EPP
 - Fédérations Hospitalières (FHF, FHP...) Hôpitaux : mélange avec les fonds de FMC
 - Organisations professionnelles:
 - Syndicats: Fonds de FMC (OGC: Organisme Gestionnaire Conventiionnelle)
 - URML: Médecins Habilités
 - Sociétés Savantes: Argent de l'industrie !!!

En Pratique

Les choix techniques de l'HAS

- L'EPP
 - « l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations et selon une méthode élaborée ou validée par l'HAS et inclut la mise en œuvre et le suivi d'action d'amélioration des pratiques »
 - Les techniques
 - Audit clinique ciblée (V2)
 - Staffs protocolisés
 - Gestion des Risques
 - Démarche continue
 - Registres
 - Indicateurs (projet Compaqh)
 - Staffs RCP, RMM...
 - Gestion des risques

Que penser de l'Accréditation des Equipes Médicales ?

- Peut-on imaginer qu'une spécialité à risques ne s'intéresse pas à la gestion des risques ?
 - Vis-à-vis de sa propre pratique
 - Vis-à-vis de la sécurité des patients
- Faut-il laisser cette démarche à des gestionnaires de risque ?
 - Influence des Etablissements de Santé
 - Influence du secteur assurantiel

Que penser de l'Accréditation des Equipes Médicales ?

- A quoi se résume cette démarche ?
 - Déclaration et analyse d'un à deux E P R par an !!!
« mauvaise préparation colique pour une coloscopie diagnostique »
 - Suivi et analyse de faisabilité d'une recommandation
« Facilité d'application de l'antibioprophylaxie...
« facilité d'application des recommandations sur les bilans d'hémostase. »
 - Engagements de démarche de FMC
- C'est de l'EPP « collant à la pratique » orientée vers la Gestion des Risques

Que retenir ?

- Les craintes des uns et des autres influencent les choix actuels:
 - Proposition de programme d'EPP à tout va...
 - Programme de Formation certifiante
 - Démarches ponctuelles (V2) +++
 - Programmes associant FMC et EPP
 - Propositions catégorielles
 - Fonction du financement
 - Fonction du type d'EPP
- Nécessité de retrouver une UTILITE à l'EPP

L'EPP Utile !!!

- Rapport direct avec l'activité du médecin
 - Un des éléments de sa pratique quotidienne
 - « Autour de la coloscopie »
 - Taux de détection des polypes
 - Nombre de coloscopie intermédiaire effectuée...
- But d'amélioration des pratiques
 - Base de recommandations
 - « importance du travail de Société Savantes »
 - Démarche de formation
 - « FMC. Formations pratiques... »
- Possibilité de suivi dans le temps
 - Indicateurs
 - Participation à des Registres ou des Staffs protocolisés (RMM, RCP)

L'EPP Utile !!!

- Oui mais il faut la financer.
 - Fonds de Formation ou Fonds d'EPP...la pratique montre que cela est possible.
 - Financement par les Praticiens ?
 - Valorisation de la démarche qualité dans nos tarifs...pourquoi pas.
 - « ce n'est pas le volume des actes qui compte mais leur valeur ajoutée »
 - « P4P (Pay for Performance) du système Medicare »

Les Organismes Agrées en HGE



Les Organismes Agrées en HGE

- Step gastro-entérologie
- Outils de respect de l'acbus sur la coloscopie MEHGE EasyPP
- Enseignement de la mucosectomie digestive et des techniques thérapeutiques innovantes
- Enseignement de la vidéo capsule endoscopique dans l'exploration de l'intestin grêle
- Une nouvelle technique d'évaluation de la fibrose hépatique : le fibroscan
- Prise en charge actuelle de la maladie hémorroïdaire



OK

[Mot de passe oublié ?](#)

Qui et pourquoi ?

Adhérer

Mon Classeur

Actions EPP

Accréditation

Groupes Projet

OK

FMC - EPP : Pourquoi ?

L'accréditation des médecins et l'évaluation des pratiques sont inscrites dans la loi avec une comptabilisation de points s'effectuant sur 5 ans. EA-HGE, agréé par la Haute Autorité de Santé, est l'association [regroupant la quasi-totalité des composantes de notre spécialité](#). Sa vocation est de fournir à chaque gastroentérologue les outils pour faciliter son accréditation, en particulier vis à vis de l'EPP. Ce site en est la pierre angulaire: il a été conçu pour que chacun y gère son capital personnel de points, choisisse les actions qui lui conviennent le mieux, fasse des simulations sur les différentes manières d'obtenir ses 250 crédits sur 5 ans.

L'[adhésion](#) vous permet de créer votre Dossier Personnel et d'accéder aux différents outils dédiés à l'hépatogastroentérologie.

Actualités



[Le Thésaurus National de Cancérologie Digestive est en ligne](#)

Huit organes viennent d'être actualisés.

[Journée MICI](#)

L'AFA organise la 2ème Journée Nationale des MICI le 29 septembre 2007

[Aide à la recherche](#)

Bourse IRMAD : Date limite: 15 juin 2007

Mon classeur



Gérez votre capital personnel de points pour l'accréditation. Cette section vous permet d'éditer [l'historique de votre FMC toutes sources confondues](#). Il comptabilise l'EPP faite sur le site et vous aide à

Actions EPP



Retrouvez ici toutes les actions d'EPP actuellement disponibles en hépatogastroentérologie. Chaque action est détaillée de manière à ce que vous en ayez une vision claire avant de la choisir pour votre accréditation

Groupes projet



C'est l'espace dédié aux experts qui interviennent dans la construction des actions proposées sur le site. Chacun dispose d'un accès réservé lui donnant accès au projet auquel

Les Organismes Agréés en HGE

Propositions EPP



- **Projets coloscopie**
 - Coloscopie : Risque (HAS)
 - Coloscopie : **Registre RENACOL**
- **Hépatites Cirrheses**
 - ALD hépatite C
 - ALD hémochromatose
 - Prise en charge de la cirrhose non compliquée
 - Réseaux de soins hépatite C
- **Revue de Morbi-mortalité**
- **Projets cancérologie**
 - Évaluation du suivi du CCR
 - Tenue du dossier du CCR
 - Dépistage du CCR
 - **Réunions de Concertation Pluridisciplinaire**
- **Projets Proctologie**
 - **Compte Rendu opératoire standardisé de l'hémorroïdectomie**
- **Projets RGO**
 - Explorations complémentaires dans le RGO

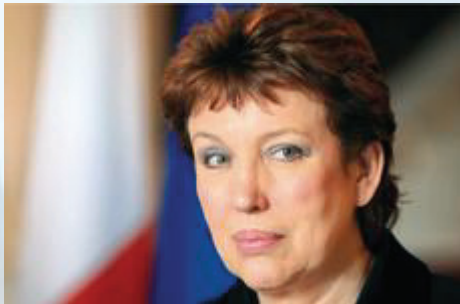
Les Organismes Agréés en HGE

Accréditation



- **Gestion des risques**
 - Déclaration EPR ciblé et non ciblé (2/an)
 - Analyse des initiatives d'évitement
 - Suivi de recommandations (Stés Savantes)
 - Veille scientifique sur les risques de la spécialité
- **Les experts**
 - **Ils exercent comme hépatogastroentérologues** en établissement de santé privé ou public ou ont cessé leur activité depuis moins de trois ans.
 - Ils bénéficient d'une **expérience professionnelle d'au moins 10 ans** en établissement de santé privé, PSPH ou public.
 - Ils sont fortement impliqués dans des responsabilités à caractère transversal au sein de leur établissement et ils ont conduit (ou participé) à des projets d'amélioration continue de la qualité.
 - L'analyse de la **déclaration de conflits d'intérêt** est renseignée de manière sincère et honnête.
 - Ils s'engagent à assurer les fonctions d'expert auprès d'EA-HGE pour une période de **5 ans** renouvelables.

Notre ministre sera aussi évaluée !!!



- Le cabinet en question, Mars & Co, a confirmé avoir achevé la rédaction de ces fameuses grilles qui devront comprendre 30 critères d'évaluation par ministère, et François Fillon a assuré de son côté que cette société privée ne participerait pas au travail d'évaluation, sa mission n'ayant consisté qu'à mettre en place les outils nécessaires à sa réalisation.

■ FMC-EPP, enfin la bonne année ?

ROSELYNE BACHELOT a assuré fin 2007 que les décrets de mise en œuvre de la formation médicale continue (FMC) obligatoire des professionnels de santé seraient « *signés dans les plus brefs délais* » (« le Quotidien » du 19 décembre). Selon la ministre de la Santé, « *2008 sera l'année du lancement du nouveau dispositif* ». Un souhait partagé par les instances responsables de ce dossier, les Conseils nationaux de formation médicale continue (CNFMC), la Haute Autorité de santé (HAS) et le Conseil national de l'Ordre des médecins

TOURNAI « LE QUOTIDIEN »